



## Règlement intérieur de la bourse d'échange de la miniature à la salle de la Lampisterie à Haillicourt le dimanche 17 Mars 2019

### Responsable de l'organisation :

Daniel MILBERT  
12 Rue Voltaire  
62940 HAILLICOURT  
France  
Tél : 0321684452

### Lieu :

Salle de la lampisterie  
Rue de la Lampisterie (à coté de Carrefour Market)  
62940 HAILLICOURT

### **Article 1 :**

#### **Il ne s'agit pas d'une exposition mais d'une bourse d'échange.**

Cette Bourse d'échange est organisée en **salle sécurisée** par le **MCH** avec ses membres et des bénévoles.

#### **Le dimanche 17 Mars 2019 de 7h à 17heures.**

Salle de 800m2 accès salle mobilité réduite.

Environ 100 mètres de tables.

Horaires d'ouvertures aux VIP : De 7h à 8h Entrée **2 euros**

Horaires d'ouvertures au Public : 8 heures **Entrée gratuite**

L'accès des exposants pour la présentation sur tables peut se faire le samedi de 17h à 18 h ou le dimanche à partir de 6h30.

Le remballage se fera le dimanche en fin d'après midi à partir de 17 heures.

La bourse d'échange de la miniature organisé par le MCH concerne :

**Le Meccano (boîtes, pièces ou modèles montés)**

**Les trains O, HO ou autres**

**Les Dinky Toys ou assimilés**

**Les avions**

**Les bateaux**

**Les Lègos**

**Les Playmobils**

Nota : Toutes miniatures ne répondant pas à la définition ci-dessus sera exclues.

Buvette restauration :

Une buvette sera à votre disposition  
ainsi qu'une vente de sandwiches sur commande

## **Article 2 :**

Déchargement et stationnement des véhicules.

3 parkings sont situés sur la périphérie de la salle.

Le déchargement pourra se faire à proximité des portes de services, ces endroits devront être libérés dès que possible pour laisser la place aux suivants.

Interdiction de stationner devant les accès de sécurité et sur les places réservées aux personnes de mobilité réduite.

Ne rien laisser de visible dans vos véhicules, nous déclinons toute responsabilité pour les vols et dégâts commis sur le parking, sur les véhicules et leur contenu.

## **Article 3 : Sécurité, responsabilité et assurances**

L'exposant est entièrement responsable de son stand et tenu de respecter les consignes de sécurité définies par le règlement en vigueur et plus particulièrement sur les points suivant :

### a) Branchement électrique :

Il doit être effectué uniquement à partir des prises normalisées mises à disposition par les organisateurs. Les installations intérieures des stands doivent être conformes aux normes en vigueur.

Aucun câble électrique ne doit empiéter sur les allées de circulation du public.

b) Normes de sécurité

L'ensemble des installations de chaque stand doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur, particulièrement aux normes anti feu, il est interdit de modifier un quelconque élément de la décoration générale de la salle sans autorisation préalable délivrée par les organisateurs et au besoin approuvée par la commission de sécurité.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'exposition : décret du 16 novembre 2006 (interdiction de fumer dans les lieux publics)

Aucun objet sans rapport avec la manifestation et pouvant présenter un quelconque danger ne sera toléré sur les stands. Aucun objet ne doit se trouver dans les allées utilisées par le public.

c) Assurance :

Chaque exposant est tenu d'avoir une assurance responsabilité civile et d'assurer la surveillance de son stand durant les heures d'ouvertures. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols et dégradation commis pendant les heures d'ouvertures. La salle est sous alarme pendant la fermeture.

Accord de l'exposant :

Je soussigné, M

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvée »

**Nota : ce document doit être signé avec le bulletin d'inscription ou remis à l'organisateur à son arrivée à salle de la lampisterie.**